Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0216

Retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC)

Résolution législative du Parlement européen du 8 octobre 2025 sur le projet de décision du Conseil concernant le retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC) (11951/2025 – C10-0208/2025 – 2017/0159(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil (11951/2025),

– vu les statuts du Groupe international d'études du caoutchouc[1], et notamment l'article XVI, paragraphe 3,

– vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa, et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C10-0208/2025),

– vu l'article 107, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 117, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

– vu la recommandation de la commission du commerce international (A10-0186/2025),

1. donne son approbation au retrait de l'Union européenne du Groupe international d'études du caoutchouc (GIEC);

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et au secrétariat du Groupe

[1] JO L 264 du 8.10.2011, p. 14, ELI: http://data.europa.eu/eli/statute/2011/1008/oj

international d’études du caoutchouc.